

DEC211922DR07

Décision portant nomination de M. Nicolas CLUZEL aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR6524 intitulée « Laboratoire Magmas et volcans ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°UMR6524 intitulée « Laboratoire Magmas et volcans » et nommant M. Didier LAPORTE en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR6524 en date du 23 / 02 / 2021 ;

Considérant que M. Nicolas CLUZEL a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université Clermont Auvergne du 01 juin 2017 au 23 juin 2017 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Nicolas CLUZEL, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6524 intitulée « Laboratoire Magmas et volcans » à compter du 01/01/2021.

M. Nicolas CLUZEL exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Nicolas CLUZEL est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Aubière

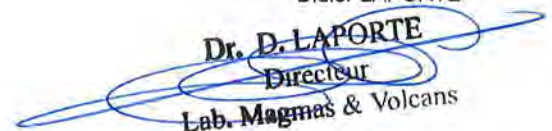
le 18/05/2021

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI



Laurent BARBIERI
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne

Le directeur de l'unité
Didier LAPORTE



Dr. D. LAPORTE
Directeur
Lab. Magmas & Volcans

Visa du président de l'Université Clermont-Auvergne
Mathias BERNARD



Le Président,
Professeur Mathias BERNARD

DEC211923DR07

Décision portant nomination de M. Pierre-Jean GAUTHIER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR6524 intitulée « Laboratoire Magmas et volcans ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°UMR6524 intitulée « Laboratoire Magmas et volcans » et nommant M. Didier LAPORTE en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR6524 en date du 23/02/2021 ;

Considérant que M. Pierre-Jean GAUTHIER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône Auvergne du CNRS les 18 et 19 octobre 2012 et du 14 au 16 novembre 2012 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Pierre-Jean GAUTHIER, chargé de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6524 intitulée « Laboratoire Magmas et volcans » à compter du 01/01/2021.

M. Pierre-Jean GAUTHIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Pierre-Jean GAUTHIER est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Aubière


le 19/05/2021

Le directeur de l'unité
Didier LAPORTE

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI



Laurent BARBIERI
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne



Dr. D. LAPORTE
Directeur
Lab. Magmas & Volcans

Visa du président de l'Université Clermont-Auvergne
Mathias BERNARD



Le Président,

Professeur Mathias BERNARD



DEC211925DR07

Décision portant nomination de M. Johan GUIOT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR6587 intitulée « Centre d'études et de recherches sur le développement international ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°UMR6587 intitulée « Centre d'études et de recherches sur le développement international » et nommant M. Grégoire ROTA-GRAZIOSI en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR6587 en date du 21/05/2021 ;

Considérant que M. Johan GUIOT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône Auvergne du CNRS du 02 au 04 juin 2014 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Johan GUIOT, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6587 intitulée « Centre d'études et de recherches sur le développement international » à compter du 01/01/2021.

M. Johan GUIOT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Johan GUIOT est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Clermont Ferrand

le 04/06/2021

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

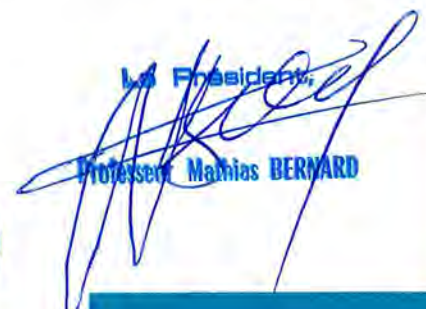


Laurent BARBIERI
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne

Le directeur de l'unité
Grégoire ROTA-GRAZIOSI
Grégoire ROTA-GRAZIOSI
Directeur de Centre de Recherche **CERDI**
Ecole d'Économie
Université Clermont Auvergne

Visa du président de l'Université Clermont-Auvergne
Mathias BERNARD



Le Président,

Professeur Mathias BERNARD